



## quel est le délai pour déposer plainte pour aller au pénal?

Par **fornet**, le **25/07/2008** à **02:24**

bonjours  
Suite a un A T de 1997 non déclaré par mon ancien employeur ,reconnu 6 ans plus tard.( malgré 2 témoin direct!)  
net un dossier de demande de reconnaissance de faute grave de l'employeur déposer en 1999 !  
Dossier toujours non jugé depuis par les tribunaux civil .  
Soit 11ANS de procédure!!  
Puis je aller au pénal avec cette demande de faute grave déposer en 1999?  
Sert elle de dépôt de plainte pour ouvrir une action au pénal?  
merci beaucoup de votre réponse par avance.  
agréée Mr ou Mme mes sincère salutation

Par **jeetendra**, le **02/08/2008** à **10:13**

bonjour, mais pourquoi vous n'avez pas en 1997 au moment de l'accident survenu à l'occasion du travail déclaré cela à votre employeur, après vous disposiez de deux ans pour déclarer votre accident du travail à la sécurité sociale, si elle ne reconnaît pas le caractère professionnel de votre accident, le recours se fera devant le tribunal des affaires de sécurité sociale, cordialement

Par **fornet**, le **12/08/2008** à **16:31**

bonjour  
c'est mon employeur qui n 'a pas déclaré l AT en 1997  
moi je l 'est déclaré a mon employeur par téléphone et par l'intermédiaire d un collègue de travail dans les 48h  
attestation a l 'appui, et en sortant de mon hospitalisation 3 mois plus tard directement a la

CPCAM!rnmon employeur n ayant pas transmis au milieu hospitalier le rapport de la nuit de travail dans le quelle devrai apparaitre ma chute !( pour évit   l AT et contr  le de l'inspection du travail)rn la CPCAM pr  textent un manque de preuve!! malgr   DEUX t  moin direct et plusieurs d  claration confirment les fait et la faute de l'employeur , ce n'est que la court d'appel qui reconnu l'AT en 2003.( 6 ans apr  s l'AT)rndonc ma question est ;**un dossier de demande de reconnaissance de faute inexcusable d  pos   au tribunal TASS en 1999(soit moins de 2ans apr  s l 'AT) sert il de d  p  t de plainte pour aller ouvrir une action au p  nal?**rn car je viens de me faire d  bouter par le TASS le 05/2008 de ma demande de faute grave de l 'employeur!rnet doit faire appelle pour aller a la court d'appel, et ne c'est pas la dur  e de l'appelle ( 2 a 3 ans)rn ce serai plus court au p  nal , si mon dossier de plainte de faute de l'employeur d  pos   en 1999 suffi a ouvrir une action au p  nal apparemment.rnrnmerci beaucoup de votre r  ponse par avance.rnagr  e Mr ou Mme mes sinc  re salutation

Par **fornet**, le **10/09/2008    19:11**

bonjour rnrnj'espere que vous avez eu de bonne vacance rnpourquoi personne ne r  pond a mon message pr  c  dent?